

La pratique dès 6 ans

Révélez votre passion !

Débutez à moto à partir de 6 ans et plus...

La pratique de la moto est autorisée dès l'âge de 6 ans en circuit fermé. La Fédération développe des activités pédagogiques pour offrir aux pilotes en herbe la possibilité de s'initier et de se perfectionner en toute sécurité.

Pour accueillir et former les enfants, la Fédération met en place des éducateurs brevetés : brevet fédéral 1er degré pour l'initiation, brevet fédéral 2ème degré, brevet d'état d'éducateur sportif pour le perfectionnement.

Les formules éducatives

Les guidons de Bronze, d'Argent et d'Or

C'est **trois niveaux d'apprentissage** avec des parcours d'adresse validés. Passer un guidon c'est progresser en pilotage, connaître les règles du sport moto avec leurs principes de sécurité.

Animation	activité ludique et éducative avec la garantie d'un encadrement qualifié.
Prévention :	connaissance et maîtrise de l'engin à travers la conduite et la mécanique.
Formation :	pour s'initier et se perfectionner en toute sécurité.

La FFM, la Ligue, les Clubs apportent :

- leur savoir-faire,
- le matériel nécessaire,
- un coût de prestation limité,
- l'assurance "Responsabilité Civile",
- un Educateur Breveté d'Etat ou Fédéral,
- une progression pédagogique cohérente et accessible dès six ans,

Obtenir le guidon d'Or, c'est pouvoir accéder au **CASM** (Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste) le passeport pour vivre sa passion : loisir, compétition, perfectionnement, stages, etc...

C'est également acquérir une expérience de la conduite d'un 2 roues avant le passage du **BSR** (Brevet de Sécurité Routière), obligatoire pour conduire dès 14 ans un cyclomoteur sur la voie publique.

Le Brevet de Sécurité Routière

La FFM, au travers de ses **écoles régionales et de ses éducateurs qualifiés**, vous propose de passer la partie pratique du **Brevet de Sécurité Routière ou BSR**. Contactez nos écoles régionales ou votre ligue motocycliste régionale qui vous orientera vers les moniteurs disponibles.

Le Certificat d'Aptitude au Sport Mécanique

Le CASM, c'est plus de 13 000 diplômes délivrés par an

Qu'autorise le CASM ?

- **La pratique de la moto ou du quad en circuit fermé dès 12 ans.**
Sans attendre d'avoir 16 ans pour passer un Permis moto 125, vous pouvez obtenir une licence.
Attention, le CASM ne vous permet pas de conduire sur la voie publique.
A compter du 1er Septembre 2005, le CASM est obligatoire pour les nouveaux licenciés qui souhaitent obtenir une licence compétition annuelle.
- **L'accession à une variété de disciplines moto.**
Vitesse, Motocross, Enduro, Trial, Courses sur piste, Moto-Ball, Endurance Tout-Terrain en moto ou en quad, à la seule condition que l'activité se déroule en circuit fermé
- **Un apprentissage progressif.**
En fonction de votre âge, vous accédez à des cylindrées de plus en plus importantes.
- **Un Certificat reconnu par les pouvoirs Publics.**
En effet, le CASM est un certificat officiel dont l'organisation et la délivrance sont confiées par délégation à la FFM.
Comme un permis, vous n'avez pas à le repasser.

Le CASM, où, quand, comment ?

Dans chaque région

Les Ligues Motocyclistes Régionales (LMR) vous proposent un calendrier de sessions CASM.

Une démarche simple

Contactez la ligue de Bretagne, faites le choix de votre session, confirmez votre inscription. Une convocation et un livret du Pilote vous seront alors adressés. Grâce à ce support, préparez votre certificat.

Formation théorique : réglementation sportive et sécurité en compétition.

Formation pratique : maîtrise du véhicule.

Les personnes en possession du permis A ou du guidon d'or FFM sont dispensées de la partie pratique.